

BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Versailles



**Jenny
GRAND'ESNON**
Présidente du tribunal
administratif de Versailles



Effectifs de la juridiction :

98

personnes dont :

38

magistrats

60

agents de greffe
et aides à la décision

Après deux années atypiques, le tribunal a renoué avec son niveau d'activité globale d'avant la crise sanitaire, enregistrant et traitant entre 9 000 et 9 500 requêtes, mais avec un très net alourdissement de la pression des affaires à juger dans un délai contraint.

La hausse est de + 50 % pour les dossiers très complexes d'urbanisme à juger en 10 mois, et de + 21 % pour les référés (affaires jugées en urgence) dits « liberté » qui sont à juger en 48 heures. Avec une hausse des référés libérés de 75 % depuis 2018, le tribunal connaît une évolution à rebours de la tendance nationale. Cette pression de l'urgence est d'autant plus sensible que ce sont tous les types de référés d'urgence qui ont augmenté d'environ + 30 % par rapport à la période antérieure à la crise sanitaire.

Dans le domaine de la médiation, ce sont plus de 130 médiations qui ont été lancées en 2022, majoritairement dans les matières liées à la fonction publique, aux marchés publics et à l'urbanisme.

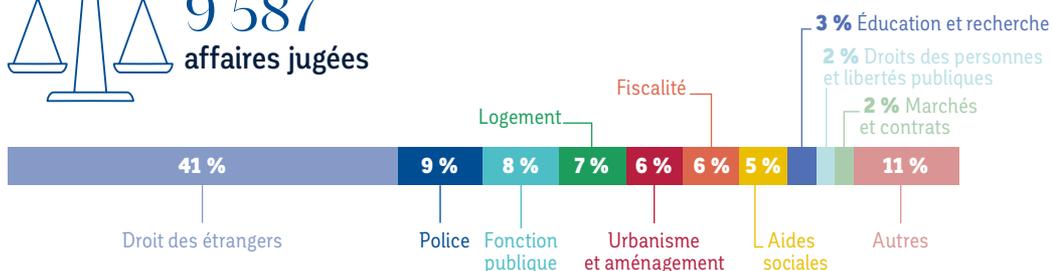
Par ailleurs, la juridiction a poursuivi sa politique d'ouverture sur son territoire en accueillant, dans le cadre d'un parcours citoyen, des élèves de 3^e du collège Gustave Courbet de Trappes et en signant un partenariat avec l'université d'Évry pour l'accueil de stagiaires de M2.

La stabilisation globale du niveau d'activité, la forte implication des agents et magistrats et l'élargissement des missions de la chambre des urgences créée en 2021 ont toutefois permis de diminuer de 4 jours le délai moyen de traitement des référés urgents en le ramenant à 20 jours et de rendre une décision en moyenne en 7 mois et 9 jours sur les requêtes d'urbanisme à juger en 10 mois.

2022 en chiffres



9 587
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 553

affaires jugées en urgence (référés)

-22 % par rapport à 2021



8 mois et 11 jours

de délai moyen de jugement

+2 jours par rapport à 2021

72,6 %

des recours déposés par téléprocédure



29,1 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



82,7 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



137

médiations engagées

40 % de taux de réussite